## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME MARINE PUSTORINO

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 5 Avril 2019

OBJET : Action d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Frip Insertion

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer un financement d'un montant total de 38 500 ۈ l'association Frip insertion pour son action d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE);
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention-type prévue à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 38 500 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée